



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Yonne

ASH 89
Commission Départementale
d'Orientation vers les
Enseignements Adaptés

Affaire suivie par :
Laëtitia MERLE
Coordonnatrice CDOEASD
Téléphone
03 86 72 20 57
Courriel
cdo89@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Gallieni
BP 66
89011 Auxerre Cedex

Auxerre, le 13 mars 2019

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale,
présidente de la C.D.O.E.A.S.D.

à
Madame ABOU YAHIA Améziane
16 villa Saint-Ange
75017 PARIS

Objet : Décision de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés, après examen du dossier de votre enfant :

Ophélie FLEUCHEY; né(e) le 11/04/07

a fait la proposition suivante : PRE-ORIENTATION EN EGPA (Enseignement Général et Professionnel Adapté) : SEGPA ou EREA.
Je vous saurai gré de me faire part de votre décision le plus rapidement possible en complétant et en me renvoyant le coupon ci-dessous.
L'affectation dans l'établissement sera décidée ultérieurement et je vous en informerai.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Annie PARTOUCHÉ

Ce coupon est à renvoyer dans un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi à l'adresse suivante :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne - CDOEA - 12 Bis Bd Gallieni - BP 66 - 89011 AUXERRE cedex.

Toute absence de réponse dans les 15 jours équivaut à une acceptation de la proposition de la commission.

Je, soussigné(e) : Madame ABOU YAHIA Améziane

Responsable légal(e) de l'enfant : Ophélie FLEUCHEY, né(e) le 11/04/07
après avoir pris connaissance de l'avis de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré

-Accepte la proposition. (1)

Signature :

-Refuse la proposition. (1)